

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 1er novembre 2016, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Mathieu Bibeau
 Brigitte Poulin
 Claude Lachance
 Carole Desharnais
Absents : Suzie Villeneuve
 Michel Moreau

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1er NOVEMBRE 2016.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal des séances ordinaires du 6 septembre et du 4 octobre 2016.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de septembre 2016.
4. Adoption du calendrier des séances 2017.
5. Dépôt des intérêts pécuniaires.
6. Avis de motion du règlement 2017-313 : taxation 2017.
7. Rapport du maire.
8. Service incendie.
9. Révision du contrat de travail de la directrice générale.
10. Divers :
 - 1) Entreprendre ICI Lotbinière : mois de l'entrepreneuriat.
 - 2) Accueil nouvel arrivant.
 - 3) Suivi dossier de l'atelier d'équarrissage.
 - 4) Paniers de Noël.
 - 5) Formation SIMDUT.

- 6) Règlement sur le stationnement.
- 7) Travaux de voirie.
- 8) Cuisinière de la salle multifonctionnelle.
- 9) Demande de commandite.

11. Période de questions.

12. Fermeture de la séance.

16-11-8179

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

16-11-8180

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU 6 SEPTEMBRE ET DU 4 OCTOBRE 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal des séances ordinaires du 6 septembre et du 4 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal des séances ordinaires du 6 septembre et du 4 octobre 2016 tel que présentés.

16-11-8181

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2016.

Les journaux des déboursés numéro 607 au montant de 42 056.10\$, le numéro 608 au montant de 1 299.22\$, le numéro 609 au montant de 24 000.25\$, le numéro 610 au montant de 39.56\$ et le numéro 611 au montant de 114 914.88\$ et le journal des salaires au montant de 16 294.67\$ pour le mois de SEPTEMBRE 2016 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 22 977.59\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 septembre 2016 soit et est déposé.

Adoptée

16-11-8182

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2017.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la cédule des séances du Conseil pour 2017 telle que déposée.

MOIS	DATE
Janvier	10
Février	7
Mars	7
Avril	4
Mai	9
Juin	6
Juillet	4
Août	15
Septembre	5
Octobre	3
Novembre	7
Décembre	5

Adoptée

16-11-8183

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil soient et ont été déposés.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-313 : TAXATION 2017.

Avis de motion est donné par Monsieur Mathieu Bibeau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2017-313 concernant la taxation 2017.

RAPPORT DU MAIRE.

Dépôt du rapport du maire. Lecture.

16-11-8184

SERVICE INCENDIE.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des exercices de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adoptée

16-11-8185

SERVICE INCENDIE : RÉPARATION DU CAMION.

CONSIDÉRANT QUE le camion incendie nécessite une réparation au niveau de la pompe;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a reçu trois soumissions différentes et recommande le plus bas soumissionnaire;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à la réparation du camion du service incendie chez Camions Carl Thibault au montant de 7 300,00\$ plus taxes, la dite somme payable à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

16-11-8186

RÉVISION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail négociées au contrat de travail de la directrice générale venaient à échéance le 11 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE différentes propositions ont été présentées au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser Yvan Charest, maire, à signer le contrat de travail, tel que présenté et discuté en séance de travail du conseil municipal et ce pour la période du 11 septembre 2016 au 11 septembre 2020.

Adoptée

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-314 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-198 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ.

Avis de motion est donné par Monsieur Mathieu Bibeau qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement 2017-314 modifiant le règlement 98-198 concernant la circulation, le stationnement et les autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité.

16-11-8187

ACHATS POUR LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser l'achat d'une nouvelle cuisinière et d'un aspirateur pour la salle multifonctionnelle.

Adoptée

16-11-8188

DEMANDE DE COMMANDITE.

CONSIDÉRANT QUE les conditions de travail négociées au contrat de travail de la directrice générale venaient à échéance le 11 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE différentes propositions ont été présentées au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Brigitte Poulin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'autoriser Yvan Charest, maire, à signer le contrat de travail, tel que présenté et discuté en séance de travail du conseil municipal et ce pour la période du 11 septembre 2016 au 11 septembre 2020.

Adoptée

DIVERS : 1) Entreprendre ICI Lotbinière : mois de l'entrepreneuriat : Novembre est le mois de l'entrepreneuriat. Nous débuterons une série de chroniques sur nos entrepreneurs locaux à la fin du mois dans le bulletin. Tous seront invités à être l'entreprise du mois.

2) Accueil nouvel arrivant : Une tradition a été lancée le 22 octobre dernier. Plus de 25 nouveaux arrivants ont été conviés. Une pochette et une feuille rabais leur étaient remises.

3) Suivi dossier de l'atelier d'équarrissage : Une rencontre a eu lieu avec Madame Lévesque, attaché politique de Laurent Lessard. Nous sommes en attente de développement de son côté.

4) Paniers de Noel : Des boîtes seront bientôt installées en divers endroits pour la cueillette de dons.

5) Formation SIMDUT : Madame Rousseau sera inscrite à la formation SIMDUT 2015 se tenant le 7 novembre prochain à St-Agapit au coût de 107\$.

6) Règlement sur le stationnement : Avis de motion.

7) Travaux de voirie : Il sera à réfléchir la répartition des coûts de réparation des entrées des citoyens.

8) Cuisinière de la salle multifonctionnelle : Rés. 16-11-8187

9) Demande de commandite : Rés. 16-11-8188

PÉRIODE DE QUESTIONS :

16-11-8189

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h40.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale